



La Suisse flegmatique face au yo-yo des taxes

ATS

DROITS DE DOUANE Le nouveau taux annoncé par Donald Trump ne bouleverse pas fondamentalement les exportateurs helvétiques.

Après la décision de la Cour suprême et l'annonce par Donald Trump d'un nouveau droit de douane mondial de 15%, plusieurs analystes appellent les entreprises suisses à déposer une demande de remboursement pour les sommes perçues indûment jusqu'ici. Quant au nouveau taux annoncé, il ne bouleverse pas fondamentalement les exportateurs helvétiques.

Le président de la Confédération Guy Parmelin «prend acte de la décision de la Cour suprême des Etats-Unis ainsi que des déclarations du président américain» et «ne les commente pas». Le Conseil fédéral fait analyser les développements et leurs conséquences et communiquera «en temps voulu» sur d'éventuelles décisions.

Ligne maintenue à Berne

Sur le fond, Berne assure ne pas modifier sa ligne dans les discussions en cours avec Washington. «L'objectif principal des négociations en cours a toujours été, dès le départ, de conclure un accord juridiquement contraignant visant à offrir aux entreprises suisses la plus grande sécurité juridique

possible», a indiqué samedi le Département fédéral de l'économie (DEFR).

Pour la secrétaire d'Etat à l'économie, «l'objectif premier reste de préserver les emplois et la Suisse, en tant que site de production, et de garantir à nos entreprises le meilleur accès possible au marché américain, qui est très important». Dans un entretien diffusé hier par le «SonntagsBlick», Helene Budliger Artieda part du principe que les droits de douane resteront en vigueur quoi qu'il arrive.

Pour les entreprises suisses, l'effet concret resterait mesuré. «Je ne pense pas que cela change fondamentalement les choses pour la plupart des sociétés», a expliqué Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse - Etats-Unis, évoquant des ajustements de «deux ou trois points de pourcentage» selon les secteurs. Les exceptions pour la pharmacie et l'or resteraient en place.

Commerce transatlantique

Pour Rahul Sahgal, le commerce transatlantique entre toutefois dans «une nouvelle période» marquée par des

taxes douanières appelées à durer.

«On l'a vu avec les droits de 50% sur l'acier et l'aluminium introduits durant le premier mandat de Trump entre 2017 et 2021. A l'époque, nous avions espéré qu'ils disparaîtraient avec l'arrivée de Joe Biden, mais ils ont été maintenus. Je pense donc que nous sommes entrés dans une nouvelle période.»

Selon lui, la réaction positive des marchés tient surtout au signal institutionnel envoyé par la justice américaine. «La décision de la Cour suprême montre clairement que l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs fonctionnent aux Etats-Unis», juge-t-il, parlant d'«une grande bonne nouvelle».

Environ 200 milliards de dollars en jeu

Sans oublier que cette décision ouvre la voie à de possibles remboursements des surtaxes déjà payées par les entreprises depuis l'instauration des droits de douane au printemps 2025. «Les entreprises suisses doivent déposer des demandes de remboursement, car les sommes en jeu sont très importantes», affirme Rahul Sahgal.



«Est-ce qu'elles obtiendront cet argent rapidement? Je n'en suis pas sûr.»

Selon Anne Deysine, professeure des universités et spécialiste du droit et de la justice américaine, interrogée par la RTS, environ 200 milliards de dollars de droits de douane auraient été perçus indûment par l'administration Trump, tous pays confondus.

Donald Trump peut faire mal à la Suisse

Donald Trump «peut toujours faire très, très mal à la Suisse s'il le souhaite», a déclaré Stefan Legge, chargé de cours à l'Université de Saint-Gall, dans une interview accordée au «Matin Dimanche» et à la «SonntagsZeitung». C'est pourquoi le Conseil

fédéral devrait, selon lui, continuer à œuvrer en faveur d'une bonne relation – aussi difficile que cela puisse être.

Dans ce contexte, une délégation parlementaire suisse se rendra aux Etats-Unis jusqu'à vendredi pour évoquer les droits de douane et la politique commerciale pour un voyage prévu depuis longtemps. Les Etats-Unis sont le premier marché d'exportation de la Suisse, avec plus d'un milliard de francs de marchandises exportées chaque semaine en 2025, rappelle la délégation.

La Cour suprême des Etats-Unis a déclaré vendredi en partie illégaux les droits de douane décrétés par le président américain, car, selon elle, il a outrepassé ses pouvoirs constitutionnels en utilisant

une loi d'urgence (IEEPA de 1977) pour imposer ces taxes sans l'aval du Congrès. Ces droits, jugés «réciproques», sont considérés comme un abus de pouvoir.

Donald Trump a riposté vendredi soir en instaurant de nouveaux droits de douane mondiaux d'abord à 10%, puis à 15%, applicables à tous les pays. Ils doivent entrer en vigueur demain.

Le président américain s'appuie désormais sur la Section 122 du Trade Act. Cette disposition l'autorise à imposer des surtaxes douanières (jusqu'à 15 %) pendant 150 jours «face à un déséquilibre grave de la balance des paiements», sans approbation immédiate du Congrès.



Donald Trump a instauré de nouveaux droits de douane mondiaux d'abord à 10%, puis à 15%, applicables dès demain à tous les pays. KEYSTONE/TIL BUERGY

**Les entreprises suisses
doivent déposer
des demandes
de remboursement,
car les sommes en jeu
sont très importantes."**

RAHUL SAHGAL
DIRECTEUR DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE SUISSE - ETATS-UNIS